

FAQ VENDANGES

PROGRAMME 2016

- 1) Par qui le programme « Vendanges » est-il organisé ?
Le programme Vendanges est organisé et pris en charge par la **Fédération France-Québec Francophonie (FFQ-F)**, qui est jumelle de Québec-France, chacune de ces associations ayant des régionales dans les différentes régions de son pays.

- 2) Depuis quand ce programme existe-t-il ?
Ce programme existe depuis **35 ans environ**.

- 3) Quel est la mission de ce programme ?
 - Offrir à de jeunes Québécois une occasion de découvrir la cueillette du raisin au sein d'une équipe de vendangeurs, dans un domaine viticole en France - en Bourgogne, en Champagne ou en Bordelais. Favoriser les échanges entre la France et le Québec, et promouvoir, chez les jeunes, l'expérience du travail saisonnier à l'étranger, dans une atmosphère internationale conviviale.

- 4) Quelles sont les conditions pour participer ?
Être âgé entre 18 et 35 ans, être citoyen canadien résidant au Québec, être en bonne forme physique.
Avoir un passeport valide pour le voyage (prévoir le délai pour l'obtenir si ce n'est pas le cas) et détenir un PVT si vous avez l'intention de rester plus de 3 mois dans le pays.

- 5) Quels visas sont nécessaires ?
 - Si séjour de moins de 3 mois : aucun visa
 - Si séjour de plus de 3 mois : PVT

- 6) Dans quelles régions ont lieu les vendanges ?
En Bourgogne, en Bordelais et en Champagne (déjà mentionné en 3)
- 7) Combien de temps durent les vendanges ?
En moyenne, 8 à 12 jours complets.
- 8) À quelles dates ont lieu les vendanges ?
Il est difficile de prévoir précisément la date de début des vendanges, car celle-ci varie en fonction de la région et de la maturité du raisin, donc des conditions météorologiques. La date se précise à mesure qu'on en approche. Dans les trois régions, d'une manière générale, entre début septembre et mi-octobre. Cette année, en Bourgogne, en principe autour du 10 septembre. En Bordelais, elles ont lieu plus tard, entre la deuxième quinzaine de septembre et la première quinzaine d'octobre.
- 9) Quand doit-on prévoir d'être sur place ?
Il faut être à même de commencer les vendanges le jour où elles débutent, donc si possible se trouver dans la région quelques jours avant **et arriver la veille au minimum.**
- 10) Doit-on prévoir une assurance ?
Bien sûr. Le vendangeur doit contracter une assurance maladie et responsabilité civile.
- 11) Quels frais sont à la charge du vendangeur ?
- Des frais de dossier de 100 euros
 - Le billet d'avion vers l'aéroport le plus proche + le transport vers le domaine viticole.
 - L'assurance maladie et responsabilité civile/dommage aux tiers.
 - Autres frais (sorties, activités) sur place, en dehors des repas pris sur le domaine.
- 12) Qu'est-ce qui est fourni par l'employeur ?
Le domaine viticole fournit l'hébergement et trois repas /jour.

13) Comment s'inscrit-on ?

Un formulaire d'inscription va vous être adressé avec les instructions pour procéder aux frais d'inscription.

14) Combien d'heures comprend une journée de vendanges ?

En général 8h/jour. En cas de pluie assez importante la cueillette est interrompue, ce qui peut prolonger la durée des travaux

Il est possible de sortir et visiter en soirée après le travail, mais une bonne nuit est importante pour la récupération physique.

15) Serai-je rémunéré et quelle sera la rémunération ?

Bien sûr, vous serez rémunéré. La rémunération se fait en Euros et est basée sur un salaire d'environ 1500 Euros mensuel ou 10 €/heure.